



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

### POLITIQUE ACCUEIL NOUVELLE CONSTRUCTION

#### CONSTRUCTION ADMISSIBLE

- RÉSIDENCE PERMANENTE OU SAISONNIÈRE CONSTRUITE SELON LES NORMES DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX
- DÉMOLITION D'UNE RÉSIDENCE PERMANENTE OU SAISONNIÈRE POUR EN CONSTRUIRE UNE AUTRE,
- S'IL Y A RECONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE PERMANENTE SUITE À UN INCENDIE

#### CERTIFICAT D'ACHAT AU CHOIX CHEZ UNE OU DES ENTREPRISES SAINT-MARCOISE

VALEUR DE LA CONSTRUCTION	MONTANT CERTIFICAT
50 000 \$ ET 150 000 \$	150 \$
150 001 \$ ET 250 000 \$	250 \$
250 001 \$ ET 350 000 \$	350 \$
350 001 \$ ET +	500 \$

#### EFFECTIF AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2017

LISTE DES ENTREPRISES AYANT UN ÉTABLISSEMENT SUR LE TERRITOIRE SAINT-MARCOIS  
ET INSCRITES DANS LE RÉPERTOIRE D'INFORMATION MUNICIPALE À LA SECTION  
«ENTREPRISES COMMERCIALES LOCALES»

\*\* UNE SEULE OCCASION PAR ADRESSE, SAUF DANS LES CAS D'INCENDIE.